



MUTATIONS A CARACTERE DEROGATOIRE

Alternative Police CFDT obtient une avancée dans le traitement des dossiers

Alternative Police CFDT et le SCSI-CFDT, reçus le 26 février dernier par M. le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur et le D.R.C.P.N. en réunion bilatérale sur les lignes de gestion sur les mutations, ont obtenu à cette occasion une modification substantielle dans le traitement des demandes de mutations à caractère dérogatoire.

Alors qu'auparavant ces mouvements étaient examinés à l'occasion des mouvements de mutation validés en CAPN, ils seront désormais examinés et traités tout au long de l'année, «au fil de l'eau».

Disposition validée lors du Comité Technique Ministériel qui s'est tenu à Beauvau le 12 mars 2020 et où siégeait **Alternative Police CFDT**

Alternative Police CFDT remercie M.le Secrétaire Général du Ministère de l'Intérieur, Christophe MIRMAND, d'avoir entendu cette légitime revendication.

Grâce à notre action



Les difficultés d'ordre social, familial ou médical de nos collègues seront traitées beaucoup plus rapidement. Ils pourront donc le cas échéant être mutés dans des délais plus courts afin d'envisager leur vie de famille et/ou leur guérison plus sereinement.

Alternative Police CFDT, un syndicat de proximité
et force de propositions